

Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz
c.balmerogoz@bluewin.ch
philippe@egger-studer.ch
s.nissille@bluewin.ch
jerome.queru@bluewin.ch
sebastien.richard@sbb.ch
sophie.tritten@netplus.ch
Mvillet@bluewin.ch

Vuisternens-en-Ogoz, le 4 octobre 2019

Commune de Gibloux
Administration scolaire et extrascolaire
Rte de Farvagny 5
CH – 1726 Farvagny

Consultation du Deuxième rapport sur la Politique communale scolaire et extrascolaire – Prise de position

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Donnant suite à la présentation du 25 juin 2019 du rapport mentionné en marge, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz formule les remarques suivantes sur le document remis le 27 juin par l'administration communale, remerciant par là les autorités communales pour la consultation et d'avoir prolongé le délai de réponse au 4 octobre 2019.

Ad chapitre III. Etude démographique

Nous constatons que dans la conduite du mandat de Microgis a volontairement exclu la possibilité de déplacer des élèves de Farvagny vers Vuisternens-en-Ogoz. Un tel choix démontre un parti pris clair de la part des autorités communales et ne permet dès lors pas d'apprécier pleinement dans quelle mesure un quatrième établissement à Vuisternens-en-Ogoz serait viable à terme. Et ce d'autant qu'un cercle à quatre établissements implique des coûts de transport moindres, lesquels sont, rappelons-le, à la seule charge de la commune. Ceci étant, nous prenons acte de ce choix opéré par l'exécutif communal dans la mesure où cela relève de ses compétences exclusives.

Ad chapitre IV. Etude technique

En premier lieu, nous constatons qu'aucun des projets d'agrandissement ne prévoit un développement de l'espace de récréation pour les enfants. Or, si le nombre d'enfants augmente sur un site, il est logique de penser qu'ils continuent de toujours disposer au moins du même espace pour jouer et se défouler pendant leurs pauses. Ce n'est pas le cas, malheureusement. A plus forte raison, tous les projets empiétant sur l'espace de jeu sont à écarter. Pour le reste, nous réservons notre appréciation quant aux futurs agrandissements lorsque le Conseil général aura à se prononcer sur les crédits d'investissements s'y rapportant.

Ad chapitre V. Implications et autres considérations

La désaffectation de l'école de Vuisternens-en-Ogoz pose la question de l'affectation future des locaux. Le Conseil général attend toujours l'inventaire des bâtiments communaux. Cette situation est irritante car le Conseil communal nous demande des investissements sans que nous ayons une vision globale. La désaffectation des anciennes écoles rend ce sujet encore plus sensible.

Le Message cite la volonté du Conseil communal de maintenir des infrastructures dans chaque ancienne commune. Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz rappelle que le village compte plus de 1000 habitants et que le maintien du bâtiment de l'école comme lieu favorisant la vie du village paraît indispensable pour éviter que Vuisternens-en-Ogoz ne devienne une cité dortoir. C'est un fait que les investissements privés vont se concentrer dans les lieux susceptibles d'attirer de nouveaux habitants. En l'occurrence, le haut de Gibloux va devenir le dortoir de la commune, ce qui n'est ni souhaitable, ni profitable à terme pour l'ensemble de la commune.

A l'heure actuelle, aucun projet n'est planifié pour le maintien d'infrastructures sur le village de Vuisternens-en-Ogoz. Dans le Message, le Conseil communal n'hésite pas à reprendre les chiffres de l'étude préliminaire pour comparer les différentes solutions imaginées : comme mentionné ci-après, cette étude prend en considération la modification du bâtiment actuel. Si un tel projet est d'ores et déjà considéré comme trop onéreux, qu'advient-il lors d'un éventuel projet communal sur ce bâtiment ? Le risque que cela soit trop cher subsistera et de ce fait, aucune garantie ne peut être donnée aux habitants de Vuisternens-en-Ogoz quant à l'usage futur du bâtiment de l'école. Et ce d'autant plus que comme cela a été souvent rappelé, l'école de Vuisternens-en-Ogoz est la plus vétuste de la commune et ne correspond plus à une utilisation publique.

De plus, une surface de terrain a été acquise par la Commune de Gibloux à Vuisternens-en-Ogoz afin d'y développer des infrastructures. La procédure d'acquisition a été engagée par l'ancienne commission administrative et le but alors était d'y construire un complexe scolaire. Dans les différents rapports, aucune allusion n'est faite à propos de cette acquisition, ce qui démontre encore l'orientation donnée au mandat de Microgis par le Conseil communal et son responsable de dicastère.

Quant aux transports scolaires, nous nous interrogeons sur la conformité de mettre des enfants dans les bus des lignes TPF qui ne seraient pas équipés de sièges adaptés aux

petits dès 4 ans. La question du lieu de pose et de dépose des élèves doit aussi être creusée. En effet, si une centaine d'enfants du primaire doit fréquenter les bus TPF, les arrêts de bus devront être adaptés, de même que les horaires. Nous constatons également que les bus sont déjà bondés et que les élèves du CO voyagent pour la plupart debout jusqu'à Farvagny. Ajouter les écoliers du primaire dans ces bus ne semble tout simplement pas faisable aujourd'hui. En l'état, il manque cruellement d'une vue d'ensemble dans la mise en œuvre de la politique scolaire ce que nous déplorons ici. En effet, des décisions vont être prises sur les investissements scolaires sans connaître les détails des mesures d'accompagnement ce qui s'apparente peu ou prou à avancer à tâtons. Les enjeux financiers découlant de cette politique scolaire mériteraient qu'un soin particulier soit apporté aux questions annexes, la tenue d'un calendrier serré ne pouvant justifier que l'on ne les examine que subséquentement.

Sur les questions financières, et quand bien même le Conseil communal rappelle à plusieurs reprises dans son Message que sa vision repose sur de solides justifications, le cercle de Vuisternens-en-Ogoz s'interroge tout de même sur le point du coût d'une construction d'une nouvelle école dans le village. Lors de la présentation du Message le 25 juin 2019, nous avons été assurés que le coût de Fr. 7'635'000.- correspondait à une nouvelle école. Or, le Message, p. 24, mentionne que ce coût correspond à l'estimation de l'ancienne Commune de Vuisternens-en-Ogoz. La question posée par notre groupe le 12 octobre 2017 demandait explicitement que l'étude de faisabilité prenne en compte le coût d'un bâtiment neuf sur un terrain communal et non la réfection de l'ancien bâtiment et son agrandissement sur le site actuel de l'école. De plus, le Message contient des informations qui mériteraient d'être clarifiées, comme les coûts de la sectorisation qui ne sont pas clairement étayés (on parle d'une projection de Fr. 2'365'000.-), ainsi que la comparaison entre les coûts de construction et les coûts du rapatriement qui fait nettement défaut. Contrairement aux garanties données au groupe lors de la séance du 28 et 29 mai 2018, l'étude ne répond pas complètement à la question du 12 octobre 2017, votée par le Conseil général, ce que nous regrettons. Nous respectons les options choisies par le Conseil communal pour l'étude de faisabilité; le corollaire serait que celui-ci apporte cependant au législatif des réponses exhaustives en vu des engagements financiers qui devront être pris. Sur ces aspects particuliers, il sera difficile de dire à la population de Vuisternens-en-Ogoz que le Conseil communal a véritablement investigué la question dans son entièreté.

Toujours sur les aspects financiers, l'économie totale estimée par la Commune en développant le cercle scolaire sur trois établissements est évaluée de manière difficilement compréhensible : dans le tableau, p.23, l'économie sur les transports se monte à Fr. 100'000.- mais l'étude de Microgis montre que c'est la solution à quatre établissements qui permet d'économiser sur les frais de transport (Message p.9 : le gain estimé sur les frais de transport est de Fr. 50'000.- par année avec quatre établissements). Le montant projeté de 5 mio pour la sectorisation n'est justifié par aucun poste susceptible de se retrouver dans les comptes communaux : de quoi parle-t-on ? De locaux ? De salaire des enseignants ? Aucune explication n'est donnée. Les éventuelles autres économies figurant dans ce tableau ne sont en rien réalistes puisque pour rapatrier la ludothèque et la Maison des Petits à Vuisternens-en-Ogoz, il faudrait encore que le bâtiment soit mis en conformité ce qui impliquera des coûts bien supérieurs à l'économie indiquée. L'un dans l'autre, il ressort des considérations

financières figurant dans le Message que des coûts peuvent s'avérer être des économies pour le ménage communal – et vice-versa, ce qui est pour le moins déconcertant.

Nous doutons sincèrement que la présentation des chiffres telle qu'elle figure dans le Message soit de nature à rassurer la population de Vuisternens-en-Ogoz quant au bien-fondé de la fermeture de l'école et à rassurer aussi le Conseil général quant à l'impact financier réel de la politique scolaire voulue par le Conseil communal.

Ad chap. VII Mise en œuvre

Le Cercle de Vuisternens-en-Ogoz craint que la portée des remarques formulées ici soit toute relative. Le fait qu'elles soient finalement intégrées dans un Plan directeur des écoles n'oblige en rien le Conseil communal, dont la politique scolaire relève de sa compétence exclusive.

Nous saisissons toutefois l'occasion qui nous est donnée par cette consultation pour interroger le calendrier de mise en œuvre de la politique scolaire. Certes, la DICS a accordé un délai à Gibloux jusqu'en 2026 pour mettre en œuvre la Loi scolaire. Toutefois, toute étude, telle que celle conduite par Microgis, se fonde sur des prévisions, des projections et non des certitudes. Les choses peuvent évoluer, un grand nombre de paramètres peuvent, en peu de temps, modifier une situation. Si la commune de Gibloux doit investir rapidement dans des agrandissements de bâtiments scolaires, qu'elle le fasse là où cela s'avère vraiment nécessaire à court terme. Les travaux de l'agrandissement de l'école de Farvagny se sont achevés il y a à peine deux ans et voilà qu'il faudrait reprendre l'ouvrage ! Pour les riverains de l'école, cela ne doit pas être une perspective enchanteresse. C'est pourquoi, nous pensons qu'une certaine prudence s'impose quant au calendrier et que, cas échéant, une discussion avec la DICS devrait avoir lieu en tenant compte des projections mais aussi des développements immobiliers, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Ce qui est à ce propos particulièrement étonnant, c'est l'absence de vision globale du côté du Conseil communal. Nous avons déjà mentionné la question des mesures d'accompagnement mais le point de l'urbanisme est absent du Message. Le Conseil général a voté fin 2018 un crédit d'études pour le rond-point de Farvagny. Ce crédit d'études implique-t-il que des bus transportant une centaine d'enfants devraient passer par ce rond-point et les déposer à l'école directement ? Ou que ce sont les arrêts de bus actuels qui seront utilisés ? Quel impact sur la circulation routière ? Le Message ne dit rien. Et pourtant, il y aura un impact, son ampleur est à ce jour inconnu et là aussi, des investissements importants seront nécessaires à terme. D'autre part, le Message mentionne l'optimisation des transports scolaires et une amélioration sur le plan financier. Le principe même de l'optimisation est d'éviter des voyages à vide. Or, l'option choisie impliquera que le flux se fera exclusivement dans le même sens de la 1H à la 11H. Cette donnée ne se retrouve toutefois ni dans l'étude de Microgis, ni dans le Message. L'impact financier de la desserte d'une ligne par les TPF uniquement aux horaires scolaires pourrait se retrouver à la seule charge du ménage communal.

Sur la communication enfin, le Cercle de Vuisternens-en-Ogoz demande que des séances d'information soient organisées pour chaque bassin d'établissement avant décembre 2019. En effet, le premier crédit d'investissement devrait être soumis au Conseil général

lors des séances des 2 et 3 décembre prochain et par souci de transparence, il serait opportun que l'exécutif communal communique sa vision à la population première concernée par la réalisation de cette politique.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre considération.

Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz

